

Produit statistique

Logements publics déclarés par la commune

Dans le cadre des plans d'ancrages communaux, la Direction du Logement Privé, de l'Information et du Contrôle (DSOPP, anciennement « Direction des Subventions aux Organismes Publics et Privés ») du SPW réalise un recensement précis et complet du parc locatif public, par commune.

Chaque commune est amenée à déclarer le nombre de logements publics qu'elle compte louer sur son territoire. Cet inventaire doit être approuvé par le Conseil communal. Ces chiffres pourront influencer les futurs ancrages mais également les sanctions prévues aux articles 188 et 190 du Code wallon de l'Habitation Durable. Il s'agit bien d'un nombre déclaré.

Sont considérés comme « logements publics » :

- les logements de transit ou d'insertion créés et occupés comme tels;
- les logements loués appartenant à la commune, au CPAS ou à la Régie autonome;
- les logements mis en gestion par les propriétaires privés et publics, par l'intermédiaire d'une AIS, d'une SLSP ou d'une ASBL ;
- les logements gérés par le FLW ;
- les logements gérés par l'Office central d'action sociale et culturelle du Ministère de la Défense (OCASC),
- les logements créés dans le cadre de formules de type « Community Land trust » ;
- les logements de résidences services, sociales ou non, à la condition qu'ils soient gérés par un opérateur reconnu par le Code ;
- les logements d'urgence ;

Les chambres des Maisons de repos et de soins (MR-MRS) d'initiative privée ne peuvent être considérées comme logements publics.

En ce qui concerne les logements collectifs, chaque unité doit être comptabilisée comme un logement.

Au regard du Code, les logements « ILA » (Initiative Locale d'Accueil) ne sont pas considérés en tant que logement public.

Les logements d'urgence ne peuvent être assimilés à des logements de transit. Néanmoins, ils peuvent être comptabilisés dans le quota du logement public. Ils ont dès lors été repris.

Enfin, les futurs logements publics en cours de chantier ne sont comptabilisés et répertoriés que lorsqu'ils sont effectivement occupés en tant que tels.

L'indicateur reporte le nombre de logements publics inventoriés au nombre de ménages privés de la commune pour calculer la part des ménages vivant dans un logement public.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Amandine
<i>Nom de famille</i>	MASUY
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	a.masuy@iweps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 483
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Logement, logement public
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SDS 7. Logement et cadre de vie Taxinomie Statbel : 3.7.06. Conditions de vie et bien être
<i>Unité statistique - Titre</i>	
<i>Unité statistique – Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	
<i>Population statistique – Description</i>	
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de l'année 2013
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	2013
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel

<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité

<i>Confidentialité - Politique</i>	NA
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication

<i>Calendrier de diffusion</i>	
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Périodicité</i>	2-3 ans

7. Format de diffusion

<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>	Les données collectées par le SPW auprès des communes
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité :</i>	Le recensement se veut exhaustif. Le relevé se fait cependant sur base déclarative. Il n'y a pas de vérification sur le terrain. Par ailleurs, certaines communes n'ont pas communiqué le nombre de logements publics loués/occupés sur le territoire. La donnée est, dans ce cas, 'non disponible'.

11. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité

Actualité

Ponctualité

13. Comparabilité

Comparabilité - Géographique Entre communes wallonnes

Comparabilité - Dans le temps Oui

Comparabilité - Sectorielle

Comparabilité - Autre

14. Cohérence

Cohérence - Interne

Cohérence - Entre domaines

15. Coûts et charges

Coût interne

Coût externe

16. Révision des données

Révision des données - Politique Pas de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.

Révision des données - Pratique

17. Traitement statistique

Données de base - Enquêtes NA

Données de base - Données administratives **FICHER(S) :**
Le fichier de donnée contient la part de logements publics déclarés par la commune. L'indicateur rapporte le nombre de logements publics au nombre de ménages de la commune.
Le numérateur (nombre de logements publics) est transmis par la commune. Le dénominateur est le nombre de ménages privés publié par Statbel (dernière année disponible au moment de la collecte du numérateur)
FOURNISSEUR(S) :
SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie
Direction du Logement Privé, de l'Information et du Contrôle
Contact : dsopp.dgo4@spw.wallonie.be

Données de base - Produits statistiques NA

Fréquence de collecte des données Tous les 2-3 ans

Collecte des données

Validation des données

Élaboration des données Mise en forme pour publication sur WalStat.
Si une commune n'a pas transmis le nombre de logements publics, cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun logement public sur son territoire mais que l'information n'a pas été transmise. Il est donc indiqué 'non disponible'.

Ajustement

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
Part des ménages vivant dans un logement public	Part des ménages privés vivant dans un logement public déclaré par la commune	